

Culture Action Europe se félicite du rapport de Mme Silvia Costa sur *Europe Créative* et appelle les Institutions européennes à soutenir la proposition d'augmentation du budget et l'adoption du programme en première lecture.

Déclaration 8 novembre

Lors de la réunion de la commission CULT du Parlement européen le 8 octobre dernier, l'eurodéputée Silvia Costa a présenté son rapport sur la base légale du futur *programme pour une Europe Créative*. Culture Action Europe (CAE) accueille avec satisfaction la proposition de Mme Costa qui a pour ambition claire de rétablir l'équilibre entre les objectifs économiques et les objectifs sociaux prévus dans la proposition initiale. En effet, nombre des améliorations proposées reflètent des demandes soutenues par CAE ses derniers mois.

Nous sommes à un tournant. Les engagements politiques pris par les Etats membres afin d'assumer les responsabilités qui incombent à l'UE, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières, vont être jugés sur les décisions qui sont prises maintenant. De nombreux opérateurs du secteur culturel sont soutenus en partie par des fonds ou des programmes européens, leur permettant d'opérer au niveau européen et d'intervenir sur des sujets d'intérêt européen. Une adoption tardive du programme cadre 2014-2020 et les délais consécutifs dans la mise en œuvre des schémas opérationnels risquent de créer un vide dans les financements en 2014, mettant en danger le fonctionnement et la subsistance de nombreuses organisations culturelles et diminuant leur contribution potentielle à la sortie de crise de l'Europe. Dans une période de méfiance grandissante entre les Institutions, les Etats membres et les citoyens, des retards non fortement justifiés risquent de porter un nouveau coup au projet européen.

Etant donné les convergences évidentes entre le rapport de Mme Costa et l' "orientation générale partielle" adoptée par le Conseil des ministres de la culture le 11 mai dernier, CAE considère que tous les acteurs institutionnels impliqués doivent s'engager le plus vite possible pour **une adoption en première lecture**¹.

De plus, CAE appelle le Parlement européen, les Etats membres, le Conseil de l'UE et la Commission européenne à **confirmer la proposition d'augmentation du budget** pour le programme *Europe Créative*: il s'agit d'un investissement dans l'un des atouts les plus importants du futur développement économique et social de l'Europe mais dont l'impact sur le budget de l'UE est minime. CAE demande également au Parlement et au Conseil **d'approuver le volet transectoriel et la Garantie Financière**.

Concernant la proposition de Mme Costa d'introduire l'objectif de "**préserver et valoriser le patrimoine culturel de l'Europe**" (art.4), CAE note que la notion de "préservation" donne la priorité à la protection du patrimoine au détriment de la production contemporaine et des interactions entre le patrimoine et la culture contemporaine. Par conséquent, CAE **demande au Parlement européen de restaurer l'équilibre**.

CAE demande également **d'élever** le plafond du soutien financier introduit par Mme Costa dans l'amendement à l'article 19.1 (b) **à 80%** (l'équivalent du soutien actuel aux réseaux).

Enfin, la proposition de la Commission comme le rapport de Mme Costa font référence à l'article 167(4) du Traité de Lisbonne sur la complémentarité du soutien européen aux activités des Etats membres (considérant 20). CAE considère que la **nouvelle législation devrait rappeler tous les principes énoncés dans l'article 167** du traité, et particulièrement le paragraphe (2) qui stipule que l'action de l'UE est d'encourager la coopération entre les Etats membres ou, si nécessaire, de compléter leur action dans certains secteurs, y compris dans les échanges de nature non commerciale.

L'Europe vit un moment difficile. Tout en réitérant son plein engagement dans la promotion du rôle de la culture comme pilier d'une Europe meilleure, **Culture Action Europe** demande aux décideurs politiques et à tous les membres de la société civile qui tentent de mettre en place de nouveaux modèles de développement durable, de se **mobiliser fortement pour le programme *Europe Créative* et son budget, en tant qu'investissement dans un futur collectif**.

¹ La proposition ne deviendra un acte législatif qu'après accord pour une position commune du Conseil et du Parlement. En cas de divergence dans les positions des deux institutions, le texte sera soumis à une seconde lecture afin de résoudre ces divergences.